



Inspection de
l'éducation
nationale
Aix les Bains

Adresse postale
2, rue Vaugelas 73100 Aix
les Bains

PROCES VERBAL DU CONSEIL D'ECOLE N°2

Ecole : Le Montcel

Le Conseil d'école N°2
s'est réuni le mardi 2 mars 2021
à 18h00
en distanciel

Membres présents : Mme MENACHEMOFF Lara (Directrice, enseignante CM1/CM2), Mme LACROIX Annick (enseignante GS/CP), Mme CHAPEAU Katia (enseignante PS/MS/GS), Mme VIOLLA Peggy (Adjointe au Maire), Mme ALTMAYER Emily (Parent d'élève), Mme EMAILLE Liane (Parent d'élève), Mme LEROY Mélanie (Parent d'élève).

Membres excusés : M. RONCHAIL Laurent (IEN), M. HUYUN Antoine (Maire), Mme BERGER Isabelle (ATSEM), et Mme ANTHONI Marie-Laure (ATSEM), Mme VALLOT Cécile (Parent d'élève), M. DEBIEVRE Jean (enseignant CM1/CM2), Mme BOUCHARD Camille (enseignante CE1/CE2)

L'assemblée désigne Mme LEROY comme secrétaire de séance.

Compte-rendu :

Aucune remarque n'a été formulée sur le PV du 1^{er} conseil d'école, disponible sur le site de la Mairie.

Les points suivants, inscrits à l'ordre du jour, ont été successivement abordés :

1/ Ajout au règlement intérieur : arrivées et sorties des élèves à l'école.

L'ajout d'une mention au règlement intérieur nécessite le vote en conseil d'école.

De plus en plus d'élèves ont des rendez-vous extérieurs (médicaux, paramédicaux) sur les horaires de l'école et ne sont donc pas présents sur les demi-journées complètes.

La forte augmentation de ces rendez-vous entraîne une difficulté de gestion pour les enseignants, d'autant plus que les parents doivent rester à l'extérieur du bâtiment. Cela oblige les enseignants à quitter leur classe pour pouvoir ouvrir aux élèves.

Il est proposé d'ajouter une mention au règlement intérieur afin de cadrer les entrées et sorties en dehors des pauses méridiennes.

Les entrées et sorties des élèves peuvent se faire à l'horaire des récréations respectives de chaque classe :

- CM1/CM2 : de 10h20 à 10h35 et de 15h20 à 15h35
- CE1/CE2 : de 10h à 10h15 et de 15h à 15h15
- GS/CP : de 9h50 à 10h10 et de 14h50 à 15h10
- PS/MS/GS : de 10h20 à 10h40 ; Pour l'après midi, si le RDV est en début d'après-midi, l'élève peut rejoindre la classe à partir de 14h45. Si le RDV est en fin d'après-midi, l'élève peut quitter la classe

après 14h45.

8 votes pour (7 présents et 1 par procuration) - 1 abstention (parent d'élève excusé)

L'ajout de la mention au règlement intérieur est adopté.

2/ Constitution de l'espace de concertation parents / enseignants.

Suite au dernier conseil d'école, une note a été transmise aux parents par l'intermédiaire des cahiers de liaison les informant de la mise en place d'un espace de concertation parents/enseignants.

L'objectif était de concevoir un guide ou un livret explicatif sur le fonctionnement général de l'école, beaucoup de questions sur ce thème étant posées lors des conseils d'école. Pour rappel les thèmes donnés en exemple (d'autres pouvant être abordés sur simple proposition) :

1 : Connaître les locaux du point de vue des parents

2 : Le périscolaire

3 : Fonctionnement institutionnel

Aucun retour n'ayant été constaté concernant cette proposition, Mme MENACHEMOFF va faire une note de rappel aux parents, qui précisera également où peut être consulté le PV du Conseil d'école.

3/ Activités pédagogiques effectuées et à venir

Compte tenu du contexte sanitaire, l'année 2020-2021 est appauvrie en activités pédagogiques. Néanmoins, plusieurs activités sont prévues.

- Interventions de la FNE dans les quatre classes :
 - Sur le thème des Amérindiens (classes PS/MS/GS et GS/CP) : dates définies pour le mois de mai
 - Sur le thème de la biodiversité/jardin de l'école (classes CE1/CE2 et CM1/CM2) , à raison de quatre séances par classe (1 ère séance le jeudi 11 mars 2021) : état des lieux du jardin, retrait des végétaux non désirés, construction d'abris pour oiseaux et insectes.

A l'occasion de la séance du jeudi 11 mars 2021, Mme MENACHEMOFF lance un appel aux parents pour la fourniture d'outils de jardinage, de graines de cucurbitacées et d'herbes aromatiques, qui peuvent être transmis par l'intermédiaire de l'ensemble des enseignants.

Mme MENACHEMOFF souhaiterait également la présence de parents lors de cette séance, compte tenu de l'effectif élevé de sa classe (29 élèves).

- Classes PS/MS/GS et GS/CP : des séances d'équitation sont initialement prévues et avaient déjà été annulées au cours de l'année scolaire 2019/2020. Le maintien de cette activité est en suspens, dans l'attente des décisions gouvernementales liées au contexte sanitaire.
Concernant le budget de cette activité, Annick LACROIX n'a pas reçu de réponse et s'est donc basée sur le devis de l'année dernière. Cette activité sera prise en charge par le Sou des Ecoles, excepté pour le transport (Mairie).
A voir si le nombre de séances est maintenu à l'identique, en fonction de l'évolution du protocole :
 - GS/CP : 4 après-midis + 1 journée entière
 - PS/MS/GS : 4 matinées
- Séances de natation (GS/CP et CE1/CE2). Elles étaient autorisées jusqu'en janvier mais sont actuellement interdites (fermeture des piscines aux scolaires). Les cycles devant débuter le 8 mars sont donc en stand by.

4/ Point sur l'avancement des travaux (non inscrit à l'ordre du jour)

Les travaux de mise en sécurité incendie ont débuté pendant les vacances de février, avec la création de rampes au niveau des deux entrées principales, la présence de marches n'étant pas normée.

Il reste à créer une ouverture dans la classe GS/CP et de CE1/CE2, ainsi que la pose d'un escalier en colimaçon dans la classe CM1/CM2.

La fin des travaux était prévue pour les vacances de Pâques. Cependant, les travaux génèrent beaucoup de poussières, de déménagement de mobilier et de ménage. Une demande a été faite auprès du maître d'œuvre afin de reporter les travaux en juillet. Cette demande est en attente à ce jour.

Si les travaux sont maintenus pendant les vacances de Pâques, ils devront être achevés le mercredi afin de permettre un nettoyage complet et une remise en place du mobilier.

5/ Informations diverses

- Rentrée en petite section

Pour rappel, l'entrée à l'école se fait en septembre de l'année civile des 3 ans et non dès l'anniversaire des 3 ans de l'enfant. C'est-à-dire qu'un enfant né en janvier entrera à l'école en septembre, tout comme un enfant né en novembre de la même année.

La procédure d'inscription est la suivante :

- Inscription en mairie dans un premier temps car c'est le maire de la commune qui a la responsabilité d'inscrire les enfants et de vérifier qu'ils habitent bien la commune.
- Admission dans un deuxième temps auprès de la Directrice de l'école, avec un rendez-vous programmé à compter du mois de mai.

Pour les enfants qui doivent entrer à l'école en septembre 2021, les parents peuvent d'ores et déjà aller en mairie afin de débiter l'inscription, en se munissant des documents suivants :

- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Carnet de vaccinations.

Le contact avec l'école sera à établir une fois l'inscription validée en mairie.

- Port du masque

L'école disposait dans un premier temps d'un stock de masques afin d'en fournir aux élèves qui n'en avaient pas. Cependant, beaucoup de masques ont été donnés et le stock est maintenant quasiment épuisé. Il est donc demandé aux parents de fournir des masques à leurs enfants.

Il a été constaté que certains élèves arrivent à l'école avec un masque sale ou un seul masque pour la journée alors qu'il est nécessaire de disposer d'un masque par demi-journée.

Il est donc demandé aux parents d'être vigilants sur la propreté et le nombre de masques mis à disposition de leurs enfants. Pour ceux déjeunant à la cantine, il est rappelé que l'enfant doit disposer d'une pochette pour y ranger le masque usagé.

Pour rappel, les masques « faits maison » ne sont plus autorisés d'après le protocole sanitaire mis à jour par l'Education nationale. Ce protocole peut être consulté sur le site du Ministère. Seuls les masques chirurgicaux ou tissus catégorie 1 sont encore autorisés.

Même si Madame MENACHEMOFF a constaté que beaucoup d'élèves de sa classe ont spontanément changé de masques, ce n'est pas forcément le cas dans les autres classes. Il appartient donc aux parents de vérifier que les masques portés par leurs enfants sont en conformité avec le protocole et donc de bannir les masques faits maison.

Peggy VIOLLA propose de déposer le protocole mis à jour sur E-ticket afin que les parents puissent le consulter plus facilement et fera une pique de rappel concernant la pochette pour les enfants déjeunant à la cantine.

Elle en profite pour souligner l'efficacité du travail entre l'école, le Docteur GABY et la municipalité dans le cadre du contexte sanitaire actuel. La bonne communication a permis d'avertir rapidement les familles en cas de cas positif détecté au sein de l'école et ainsi d'éviter la propagation au sein des élèves et du personnel.

Actuellement, les temps périscolaires respectent le protocole en vigueur, ce qui permet leur maintien. Cela a notamment été permis par la collaboration évoquée auparavant.

Le périscolaire reste donc opérationnel tant qu'il n'y a pas de flambée de cas ou de nouveau protocole qui serait inapplicable.

Madame MENACHEMOFF confirme ces dires et tient à souligner l'implication du Dr GABY qui s'est déplacée afin de participer aux échanges.

6/ Questions des parents

Il y a eu une erreur lors de l'envoi des questions des parents à Mme MENACHEMOFF. Elle n'a donc pas été en mesure d'y apporter les réponses lors du conseil d'école.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h00.

La secrétaire de séance,
Mélanie LEROY

Présidente du Conseil d'école,
Lara MENACHEMOFF